

L'éducation... Oui, c'est payant!

ISSN : 1480-364X
Code : 28-2719

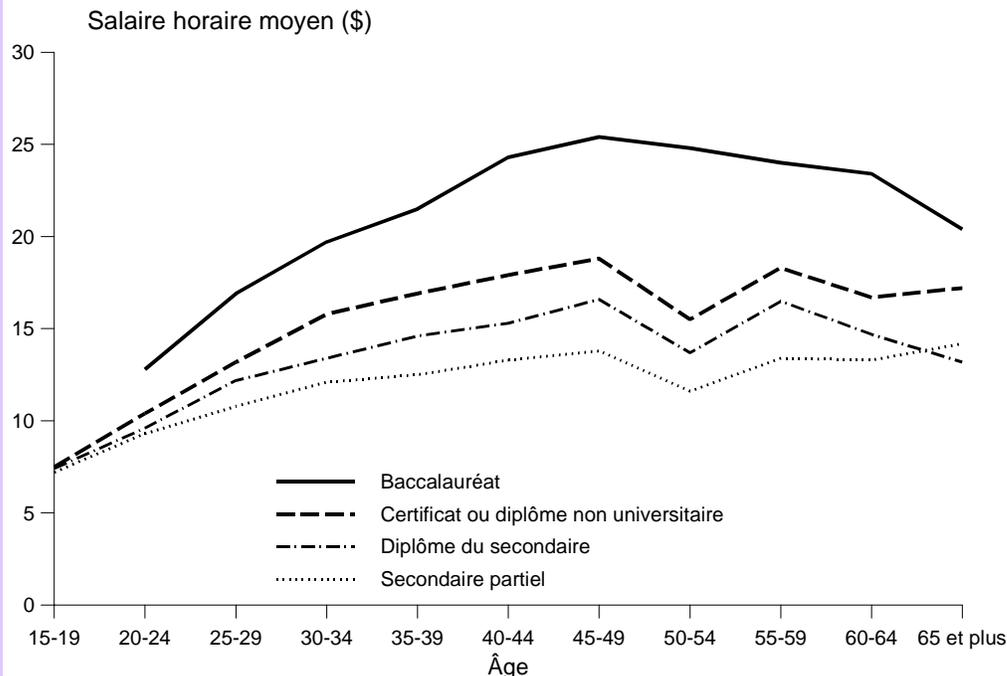
Introduction

Dans un article du journal *Le Devoir*, on indiquait « qu'à peine plus de la moitié de la population (51,5 %) croit que les jeunes ont plus de chances de se trouver un emploi bien rémunéré s'ils poursuivent leurs études au cégep ou à l'université¹ ».

Dans le *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 8 (*La rentabilité du diplôme*), nous avons montré qu'il est rentable pour l'État d'investir en éducation. Dans le cas présent, nous regardons la situation des jeunes qui acquièrent une formation additionnelle.

Le graphique 1 présente la relation positive entre le salaire horaire moyen des personnes qui travaillent et leur niveau de scolarité en 1999. Plus la personne est scolarisée, plus ses revenus d'emploi sont élevés. En outre, plus la personne est scolarisée, moins elle est susceptible d'être en chômage (voir le graphique 2 à la page 7).

Graphique 1
Salaire horaire moyen,
par tranche d'âge, selon
le plus haut niveau de
scolarité atteint, en 1999



Source :
Statistique Canada, *Enquête
sur la population active*

Le présent bulletin a pour principal objet d'estimer le taux de rendement privé associé à l'obtention d'un premier diplôme universitaire (baccalauréat). Le calcul du taux de rendement privé permet de mettre en relation les revenus additionnels que peut espérer obtenir la personne plus instruite avec les coûts de formation qu'elle doit supporter pour acquérir une formation additionnelle.

1. DES RIVIÈRES, Paule, et PICHETTE, Jean. « L'éducation, ça donne quoi? », *Le Devoir*, 4 octobre 1999.

Les revenus additionnels

Pour avoir une meilleure idée des revenus supplémentaires que procure la scolarité additionnelle, il est possible de calculer le total des revenus d'emploi obtenus par une personne fictive qui aurait eu durant sa vie active (de 15 à 64 ans) un flux de revenus identique à celui que permettent d'établir les données du recensement de 1996 (somme des revenus par âge), selon son niveau de scolarité et son sexe (tableau 1).

Tableau 1
Total des revenus d'emploi, selon le niveau de scolarité et le sexe (\$)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Homme	Femme	Ensemble
De la 9 ^e à la 11 ^e année sans diplôme d'études secondaires	1 153 627	654 738	952 680
Diplôme d'études secondaires	1 294 291	807 704	1 054 106
Diplôme d'études collégiales	1 451 764	943 298	1 222 999
Études universitaires avec baccalauréat	2 191 998	1 378 904	1 871 233

Source :
Statistique Canada,
Recensement de 1996 (les
revenus d'emploi sont ceux de
1995)

On observe une très forte relation positive entre le total des revenus calculés et le niveau de scolarité. Mais c'est le baccalauréat qui bonifie le plus les revenus calculés. Ainsi, le total des revenus calculé pour un homme qui possède un baccalauréat est de 2,2 millions de \$ et cela représente un montant supérieur de près de 900 000 \$ au total calculé pour le diplômé du secondaire (pour une femme, l'accroissement de revenus correspondant est de près de 600 000 \$).

Évidemment, les données de base sur les revenus qui servent au calcul du taux de rendement privé doivent être ajustées pour tenir compte d'un certain nombre de facteurs. Compte tenu du nombre important d'hypothèses qu'il faut faire, nous avons adopté une approche conservatrice (être conservateur dans le choix des hypothèses signifie que, dans une certaine mesure, on privilégie les hypothèses moins « généreuses » aux fins du calcul des bénéfiques et plus contraignantes aux fins du calcul des coûts). Une partie des données et des hypothèses retenues aux fins du calcul du taux de rendement privé sont les mêmes que celles qui ont servi au calcul du taux de rendement fiscal¹.

Ainsi, nous avons ajusté les revenus d'emploi obtenus du recensement pour tenir compte de la croissance espérée de l'économie. En effet, les données du recensement sont des données « statiques » (comme une photo prise à un moment précis dans le temps) et il faut, pour tenir compte de la croissance future de la productivité réelle de l'économie, effectuer un ajustement aux données. Pour les besoins du calcul de la rentabilité de l'éducation, on a supposé un taux de croissance des revenus réels de 1 % par année.

Un autre exemple d'un ajustement qu'il faut apporter aux données de base est celui qui permet de tenir compte de la possibilité du décès prématuré des personnes types considérées. On doit prendre en considération ce facteur, en raison des différences dans les revenus (par âge) des individus qui se distinguent par leur niveau de scolarité et parce que les flux de revenus espérés évoluent différemment dans le temps.

1. Voir le *Bulletin statistique de l'éducation* publié par la Direction des statistiques et des études quantitatives du ministère de l'Éducation du Québec : DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, n° 8, février 1999. Pour en savoir davantage sur la méthode retenue aux fins du calcul des taux de rendement, il est nécessaire de consulter la publication suivante : DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, ministère de l'Éducation du Québec, Direction des études économiques et démographiques, octobre 1991.

Un autre ajustement aux données est effectué pour tenir compte du fait que d'autres facteurs que la scolarité peuvent expliquer que les personnes plus instruites ont, en moyenne, des revenus plus élevés. Il s'agit par exemple des différences dans les capacités innées des individus types considérés et leur milieu socio-économique d'origine. Ainsi, il est généralement admis qu'une personne ayant davantage d'aptitude sur le plan scolaire sera susceptible d'obtenir, en moyenne, un meilleur revenu qu'une personne qui en a moins, même si les deux personnes considérées ont le même niveau de scolarité. Pour tenir compte des facteurs autres que la scolarité, on a supposé que seulement 75 % des différences de revenus calculées sont attribuables à l'éducation additionnelle.

Par ailleurs, les revenus considérés aux fins du calcul du taux de rendement privé sont les revenus d'emploi nets. Il faut donc soustraire des revenus d'emploi bruts les montants de taxes et d'impôts payés par les individus considérés. Pour estimer le total des taxes et des impôts que chaque personne type doit payer, il a fallu estimer les taux moyens d'imposition associés aux différents niveaux de revenus. Ces taux d'imposition prennent en considération l'impôt sur le revenu, les taxes relatives à la sécurité sociale, l'impôt foncier, l'impôt sur les corporations ainsi que diverses taxes sur les biens¹.

Lorsqu'on dispose des profils âge-revenus nets des individus types qui se distinguent par leur niveau de scolarité, il est possible de déterminer les revenus additionnels obtenus par ceux qui sont plus instruits et il faut mettre en relation ces revenus additionnels avec les coûts privés de formation. Pour les besoins du calcul du taux de rendement privé, deux individus types sont considérés : l'un possède un diplôme d'études secondaires et l'autre un diplôme d'études universitaires (baccalauréat).

Les coûts privés de formation

Les dépenses des étudiants (ou de leurs proches) considérées ici incluent les droits de scolarité et les autres frais que doivent payer les étudiants aux établissements d'enseignement, les coûts supplémentaires liés à la poursuite des études et ce qui constitue le manque à gagner. Il faut cependant soustraire du total du coût privé de formation la valeur des bourses ainsi que la valeur des exonérations fiscales obtenues par les étudiants (ou leurs proches).

Les droits de scolarité et autres frais payés aux établissements comprennent les sommes payées par les étudiants pour des services éducatifs, les frais d'admission et d'inscription, les cotisations payées par les étudiants pour les divers services qui leur sont offerts et les autres frais afférents².

Les étudiants doivent également, durant leurs études, faire face à des dépenses additionnelles liées à leur condition d'étudiant. On considère ici les dépenses additionnelles de l'étudiant par rapport à ce qu'il aurait à déboursier s'il était sur le marché du travail. Il peut s'agir des dépenses en fournitures et en matériel scolaire, des dépenses additionnelles pour le logement, la nourriture, le transport ou les vêtements³.

Mais, l'élément le plus important du coût privé que doit supporter l'étudiant pour obtenir une formation additionnelle est le manque à gagner. Lorsqu'un individu qui est apte au

1. Source : The Fraser Institute. Compilation spéciale pour le Québec (estimations pour 1998).

2. Les données sur ces dépenses sont extraites des rapports financiers des établissements (cégeps et universités).

3. Lemelin a estimé qu'en 1994 le coût supplémentaire pour un étudiant à l'université est de 1 200 \$ (LEMELIN, Clément. *L'économiste et l'éducation*, Presses de l'Université du Québec, 1998, page 571). Ce montant constitue un des éléments utilisés dans notre estimation de la dépense additionnelle occasionnée par la poursuite des études supérieures.

travail décide de poursuivre ses études, il accepte une diminution de ses revenus présents en espérant obtenir dans le futur des revenus additionnels qui vont plus que compenser son manque à gagner présent. Ce manque à gagner est estimé à partir de la différence entre les revenus d'emploi nets des travailleurs ayant un diplôme de niveau secondaire et les revenus d'emploi nets des étudiants du même âge. Les revenus d'emploi des étudiants sont ceux qui proviennent d'un travail d'été ou d'un travail à temps partiel durant l'année scolaire¹.

Il faut cependant tenir compte du fait que le gouvernement fournit de l'aide directe aux étudiants (ou à leurs proches) et que cela contribue à réduire le coût privé de formation. L'aide financière considérée ici est constituée des bourses aux étudiants et des exonérations fiscales². Il s'agit donc de soustraire le montant de l'aide gouvernementale du total du coût privé estimé.

Le tableau suivant présente le sommaire des coûts privés de formation supportés par la personne type qui possède un diplôme d'études secondaires et qui décide de poursuivre ses études jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat. Pour établir le total du coût privé de formation, il a fallu tout d'abord estimer une dépense par étudiant pour chacune des composantes des coûts considérés et pour chaque ordre d'enseignement (formation collégiale préuniversitaire et formation universitaire) en 1995. Il s'agit ensuite de multiplier ces montants de dépenses annuelles par le nombre d'années de formation nécessaires pour terminer les études postsecondaires considérées (les durées réelles sont plus élevées que les durées théoriques³). Enfin, on effectue la sommation des coûts privés de formation pour chaque élément considéré afin d'obtenir le coût total.

Tableau 2
Coût privé de formation de l'étudiant qui acquiert la formation additionnelle (\$)

Droits de scolarité et autres frais afférents	7 142
Coût supplémentaire	5 478
Manque à gagner	23 538
Bourses	-3 141
Exonérations fiscales	-2 880
Total	30 138

Le taux de rendement privé

Lorsqu'on dispose de la somme des revenus additionnels obtenus par la personne plus instruite et du résultat établissant les coûts privés de formation, il est possible d'établir la rentabilité privée.

Une façon de mettre en relation les bénéfices et les coûts privés est de déterminer le taux de rendement interne qui rend la valeur présente du flux de revenus supplémentaires égale au coût privé de formation. Nous obtenons alors le taux de rendement privé associé à l'obtention d'un baccalauréat. En raison de la méthode de

1. Les données de base ayant servi à l'estimation du manque à gagner proviennent du recensement de 1996 et les hypothèses retenues aux fins du calcul du manque à gagner sont les mêmes que celles qui sont indiquées dans *La rentabilité du diplôme*, 1991, section 1.5.2.
2. Les chiffres utilisés pour calculer la valeur moyenne des bourses nous ont été fournis par l'Aide financière aux études du MEQ et la valeur des exonérations fiscales a été établie à partir des estimations de Lemelin et Perrot : LEMELIN, Clément, et PERROT, Jean. « Les dépenses publiques pour l'enseignement universitaire et le taux de rendement fiscal : le cas du Québec », *L'Actualité économique*, vol. 66, n° 2, juin 1990, p. 193-217. Voir aussi l'étude plus récente de Lemelin : *L'économiste et l'éducation*, 1998, p. 573.
3. Voir *La rentabilité du diplôme*, 1991, p. 27-29.

calcul utilisée dans la présente étude, le taux de rendement privé associé à l'obtention du baccalauréat est l'équivalent d'un taux d'intérêt réel obtenu d'un investissement (taux d'intérêt nominal - taux d'inflation).

Le tableau suivant présente les résultats obtenus à la suite du calcul du taux de rendement privé associé au passage d'une personne type qui possède un diplôme d'études secondaires à l'obtention d'un premier diplôme universitaire (baccalauréat). À titre de renseignement, nous indiquons également les données sur le taux de rendement fiscal (rentabilité publique).

Tableau 3
Taux de rendement
privé et taux de
rendement fiscal (%)

	1986-1987	1990-1991	1995-1996
Taux de rendement privé	nd	11,4	9,5
Taux de rendement fiscal	11,2	8,1	9,7

nd : Non disponible

Le taux de rendement privé en 1995 est donc de 9,5 % et, comme cela a été indiqué précédemment, il s'agit d'un taux de rendement réel. Si on suppose un taux d'inflation stable à 3 %, le taux de rendement privé correspond à un taux d'intérêt nominal de 12,5 %. En outre, le taux de rendement fiscal se situe sensiblement au même niveau que le taux de rendement privé, en 1995.

L'obtention d'un baccalauréat s'avère donc rentable pour l'État et de même que pour les personnes qui acquièrent la scolarité additionnelle¹. Les différences de revenus obtenus par les individus types qui se distinguent par leur niveau de scolarité s'expliquent en partie par les différences dans leurs taux de chômage respectifs. La relation entre le taux de chômage et le niveau de scolarité sera présentée dans la section suivante. Par ailleurs, l'évolution de l'économie nord-américaine continue à favoriser les personnes plus scolarisées et les changements dans la composition de la main-d'oeuvre se font à l'avantage des personnes qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires².

Le taux de rendement privé indique un taux de rendement moyen lié à l'obtention d'un baccalauréat. Il s'agit donc d'une moyenne pour tous les programmes offerts dans les universités du Québec. Il est clair que si le calcul était fait par domaine d'études, les taux seraient différents d'un programme à l'autre³. Il est possible également que les taux de rendement associés à certains programmes de formation professionnelle ou technique du collégial puissent être plus élevés que les taux de rendement liés à certains programmes qui conduisent à l'obtention d'un baccalauréat.

Le choix du domaine d'études demeure donc la variable clé. Le lecteur intéressé à en connaître davantage sur la situation des nouveaux diplômés quant à l'emploi peut se

1. Dans le *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 8, nous avons indiqué que d'autres bénéfices publics viennent s'ajouter aux rentrées fiscales supplémentaires produites par l'augmentation de la scolarité. Au nombre de ces bénéfices, on observe que les personnes plus instruites sont relativement moins onéreuses pour la société en ce qui a trait à l'utilisation de certains services publics. Les diplômés de l'université profitent également de ces « autres bénéfices ». Voir en particulier la section sur la santé et les habitudes de vie.
2. Voir la fiche 6.1 des *Indicateurs de l'éducation* du ministère de l'Éducation du Québec : *L'évolution de l'emploi selon le niveau de scolarité*. Cette publication est disponible dans le site Internet du ministère de l'Éducation du Québec : http://www.meq.gouv.qc.ca/M_stat.htm.
3. Voir : STAGER, David A. A. *Returns to Investment in Ontario University Education, 1960-1990, and Implications for Tuition Fee Policy*, Conseil des universités de l'Ontario, 1994.

référer aux enquêtes Relance menées au secondaire, au collégial et à l'université¹. Ces enquêtes permettent de connaître la situation relative des nouveaux diplômés, selon le domaine d'études, au regard de variables comme le taux de chômage, la rémunération et les caractéristiques des emplois obtenus.

Le taux de chômage selon le niveau de scolarité

Il existe une très forte relation entre le taux de chômage et la scolarité. Plus une personne est scolarisée, moins il est probable qu'elle soit en chômage. Le tableau 4 précise le taux de chômage moyen de la population québécoise en 1999, selon le sexe et la plus haute scolarité atteinte. Les données proviennent de l'*Enquête sur la population active*².

Les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires montrent un taux de chômage particulièrement élevé. L'obtention du diplôme d'études secondaires réduit le taux de chômage de manière considérable, qui descend à 9,6 % en 1999.

Mais, évidemment, c'est au regard de l'enseignement postsecondaire que l'on observe les taux de chômage les plus bas. Ainsi, le taux de chômage moyen des personnes qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires (inférieur au baccalauréat) est de 7,2 %, celui des personnes qui ont un baccalauréat est de 5,6 % et celui des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat est de 4,8 %.

Par ailleurs, il est à remarquer que les taux de chômage des hommes et des femmes qui ont un même niveau de scolarité sont assez proches les uns des autres et que, pour l'ensemble, le taux de chômage des femmes (8,8 %) est moins élevé que celui des hommes (9,7 %). Un taux de chômage moins élevé pour les femmes ne signifie pas cependant une meilleure situation de travail pour elles. Elles occupent davantage d'emplois précaires que les hommes et elles sont sous-représentées dans de nombreux champs d'activité professionnelle³.

Tableau 4
Taux de chômage, selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 1999 (%)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Hommes	Femmes	Ensemble
N'ayant pas atteint la 9 ^e année	16,5	15,3	16,0
Études secondaires partielles	14,4	15,3	14,8
Études secondaires complètes	10,2	8,9	9,6
Études postsecondaires partielles	11,4	12,7	12,0
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	7,3	7,0	7,2
Études universitaires avec un baccalauréat	6,2	4,9	5,6
Études universitaires avec une maîtrise ou un doctorat	4,5	5,2	4,8
Moyenne	9,7	8,8	9,3

Source :
Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

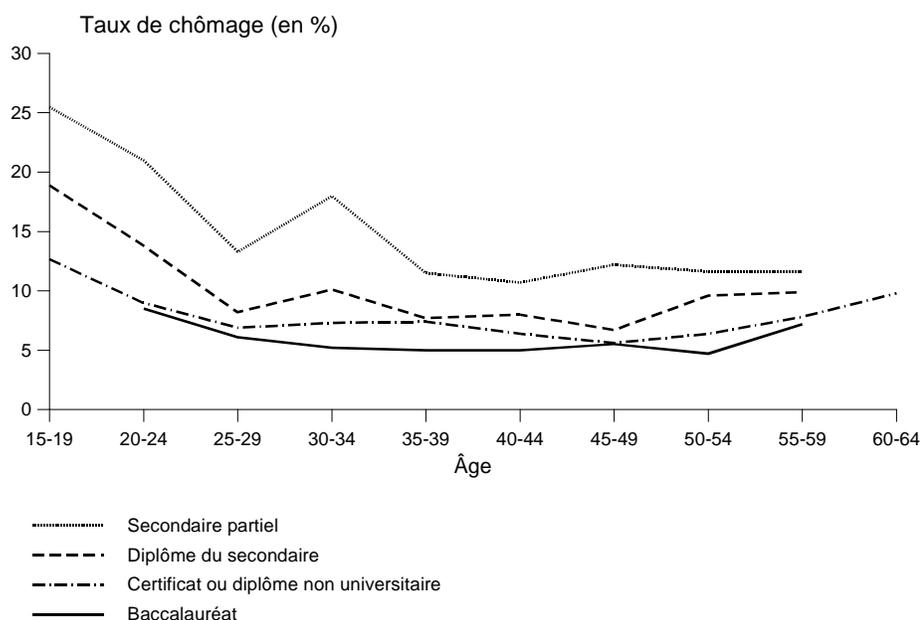
1. Les données sont disponibles dans le site Internet du ministère de l'Éducation du Québec : http://www.meq.gouv.qc.ca/M_stat.htm.
2. Compilation spéciale de Statistique Canada.
3. Voir entre autres documents : COMITÉ AISEUR-FEMMES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE. *Le travail des Québécoises. État de la situation à l'aube du deuxième millénaire*, février 1997.

Ces taux de chômage ont été établis pour l'ensemble de la population active âgée de 15 à 64 ans. Mais, comme on peut l'imaginer, il y a d'importantes variations dans les taux de chômage lorsqu'on considère les données par âge. Le graphique 2 montre la relation entre les taux de chômage moyens par tranche d'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint.

Le graphique révèle que la relation entre le taux de chômage et le niveau de scolarité va dans le même sens pour chaque tranche d'âge comme pour l'ensemble : plus une personne est scolarisée, moins il est probable qu'elle soit en chômage.

Il faut indiquer également que plus une personne est scolarisée, plus elle peut espérer avoir de la facilité à s'intégrer au marché du travail et aussi avoir un travail intéressant et plus stable. Les diplômés de l'université ont également l'avantage de pouvoir occuper des postes qui offrent davantage d'autonomie et de possibilité d'avancement¹.

Graphique 2
Taux de chômage par tranche d'âge, selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 1999



Source :
Statistique Canada, *Enquête sur la population active*

Conclusion

Lorsque l'on met en relation les revenus additionnels que procure le baccalauréat et le coût privé de formation que doit supporter la personne qui acquiert la scolarité additionnelle, il apparaît qu'il est très rentable d'obtenir ce diplôme. Cependant, les taux de rendement privé calculés sont des taux moyens et nous avons indiqué que les taux peuvent varier de façon importante en fonction du domaine d'études.

Le taux de rendement fiscal est également élevé et, donc, l'État profite également des écarts de revenus entre la personne qui a obtenu son baccalauréat et celle qui a obtenu un diplôme d'études secondaires.

1. Voir : BUTLIN, George, et ODERKIRK, Jillian. « Le niveau de scolarité : la clé de l'autonomie et du pouvoir en milieu de travail », *Revue trimestrielle de l'éducation*, Statistique Canada, vol. 4, n° 1, 1997.

Sur la base de ces calculs, il ressort que la personne type qui obtient un baccalauréat rentabilise son investissement personnel, mais également qu'elle rembourse la société pour l'accroissement des dépenses publiques qu'elle a occasionné.

Alors, oui, l'éducation supérieure est payante... mais l'est-elle pour tous? On pose ici la question de l'accessibilité à l'enseignement universitaire, mais aussi celle de l'effet redistributif du financement public de l'éducation.

Lorsqu'il est question d'accessibilité, on pense souvent aux contraintes financières qui peuvent limiter l'accès aux études postsecondaires. Le Québec dispose d'un bon régime d'aide financière aux études et les droits de scolarité sont les plus bas au Canada (en 1999-2000, ils représentent moins de la moitié des droits de scolarité qui sont exigés dans le reste du Canada¹). Cependant, au Québec comme ailleurs dans le monde, les enfants dont les parents sont plus scolarisés demeurent toujours les plus susceptibles de poursuivre leurs études jusqu'à l'université. Dans une comparaison internationale axée sur les études postsecondaires, il a été démontré que, pour tous les pays considérés, plus le niveau de scolarité des parents des élèves était élevé, plus la proportion des élèves qui possédaient un diplôme d'études postsecondaires était élevée².

Au Canada, les élèves dont les parents avaient un diplôme d'études postsecondaires avaient 2,4 fois plus de chances de terminer des études postsecondaires que ceux et celles dont les parents n'avaient pas terminé leurs études secondaires³. Les personnes issues d'un milieu plus scolarisé ont donc plus de chances d'avoir accès à l'enseignement postsecondaire et de pouvoir bénéficier à leur tour de niveaux de revenus plus élevés.

Quant on se questionne sur l'effet redistributif du financement public de l'éducation, on s'interroge sur la répartition des coûts et des bénéfices de l'éducation entre les groupes de la société. Pour bien comprendre ce dont il s'agit, on peut diviser la population en catégories sociales qui se distinguent par leur niveau de revenus. Une redistribution des coûts et des bénéfices sera jugée *progressive* si les moins fortunés gagnent aux dépens des autres et elle sera jugée *régressive* si ce sont les groupes plus riches qui reçoivent plus qu'ils ne donnent. Les études qui ont été faites sur le sujet ont des résultats contradictoires : certaines indiquent que la redistribution est régressive, alors que d'autres affirment qu'elle est progressive. Les études de Lemelin pour le Québec (qui portent sur les années 70 et 80) concluaient à la régressivité⁴.

Ce résultat est évidemment fortement lié à la question de l'accessibilité que nous avons abordée précédemment. Les enfants des groupes plus riches (plus scolarisés) sont fortement surreprésentés dans les universités, alors que c'est l'inverse pour les enfants des groupes plus pauvres (moins scolarisés). Une enquête longitudinale de Statistique Canada sur le cheminement scolaire des sortants canadiens du secondaire en 1995 a montré que près de 70 % des diplômés du secondaire dont au moins un des parents était titulaire d'un diplôme universitaire ont fréquenté l'université, alors que seulement 30 % des diplômés dont les parents avaient un diplôme d'études secondaires (ou une scolarité moindre) ont fréquenté l'université⁵.

1. Voir la fiche 1.15 des *Indicateurs de l'éducation* du ministère de l'Éducation du Québec : *L'aide financière aux étudiants et les droits de scolarité*. Cette publication est disponible dans le site Internet du Ministère : http://www.meq.gouv.qc.ca/M_stat.htm.
2. Source : DE BROUCKER, Patrice, et UNDERWOOD, Kristen. « Mobilité intergénérationnelle du niveau de scolarité : une comparaison internationale axée sur les études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, Statistique Canada, vol. 5, n° 2, 1998.
3. C'est cependant au Canada et aux États-Unis que les adultes étaient les plus susceptibles d'avoir un diplôme d'études postsecondaires.
4. Voir le chapitre 16 du livre de Lemelin (1998) : *L'économiste de l'éducation*.
5. Source : BUTLIN, George. « Déterminants de la poursuite d'études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, Statistique Canada, vol. 5, n° 3, 1999.

Lorsque les parents sont plus scolarisés, ils offrent à leurs enfants un milieu familial qui favorise davantage les apprentissages scolaires. Afin de tenter d'augmenter l'accès aux études postsecondaires des enfants qui viennent de milieu défavorisé, les gouvernements interviennent de plus en plus dès les premières années scolaires. Au Québec, ces dernières années, des mesures ont été prises pour aider les élèves qui ont plus de difficultés au regard des apprentissages scolaires. Il s'agit, par exemple, de l'instauration de la maternelle à plein temps, de l'enrichissement des services éducatifs particuliers pour les enfants de 4 et 5 ans qui viennent de milieux défavorisés, de l'expansion des services de garde en milieu scolaire et de la réduction du nombre d'enfants dans les classes de l'éducation préscolaire et du début du primaire. Il est cependant trop tôt pour évaluer les retombées de ces mesures sur l'accessibilité aux études collégiales et universitaires.

Pour information : Marius Demers
 Direction des statistiques et des études quantitatives
 Tél. : (418) 644-5815

**Bulletins statistiques
 déjà parus :**

- LESPÉRANCE, André. *Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement*, n° 1, novembre 1997.
- DEMERS, Marius. *Rémunération et temps d'enseignement dans l'enseignement public primaire et secondaire (1^{er} cycle) : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 2, novembre 1997.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 3, juin 1998.
- MAHEU, Robert. *La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 4, juin 1998.
- BEAUCHESNE, Luc. *Élèves diplômés au secondaire et au collégial : analyse sociodémographique*, n° 5, juin 1998.
- ST-GERMAIN, Claude. *Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences*, n° 6, juin 1998.
- FOUCAULT, Diane. *Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*, n° 7, septembre 1998.
- DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, n° 8, février 1999.
- OUELLETTE, Raymond. *Prévisions de l'effectif enseignant des commissions scolaires de 1996-1997 à 2008-2009*, n° 9, février 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998*, n° 10, mars 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarité de la population adulte des principales communautés culturelles du Québec en 1996*, n° 11, mai 1999.
- DUFORT, Jean-Pierre. *La formation professionnelle au secondaire*, n° 12, septembre 1999.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996*, n° 13, novembre 1999.
- LESPÉRANCE, André, DUCHARME, Pierre, et FOUCAULT, Diane. *Le décrochage scolaire*, n° 14, mars 2000.
- OUELLETTE, Raymond. *Le personnel de direction des écoles des commissions scolaires*, n° 15, mai 2000.